

Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des personnels enseignants  
Service DPE 4

4 rue Georges Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu les arrêtés ministériels du 1<sup>er</sup> octobre 2022 et du 1<sup>er</sup> octobre 2023 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur agrégé stagiaire.

## Arrête

### Article 1 :

Sont autorisés à effectuer une prolongation de stage les professeurs agrégés stagiaires dont les noms figurent en annexe.

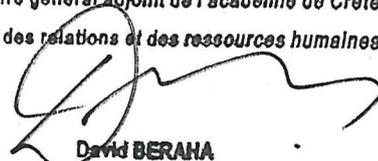
### Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 9 juillet 2024

Julie BENETTI

**Pour la rectrice et par délégation**  
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil  
Directeur des relations et des ressources humaines



David BERAHA

ANNEXE

Professeurs agrégés stagiaires - session de juin 2024

**Professeurs agrégés stagiaires autorisés à effectuer une prolongation de stage**

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline	Année du concours
MM	BIGOT	BIGOT	ALICE	ARTS PLAST	2022
MM	FRIGO	FRIGO	EMMA	ANGLAIS	2023
MM	LECOMPTE	LECOMPTE	ANAELLE	MATHEMATIQ	2023
MM	MARCIANO	MARCIANO	CLARA	ARTS PLAST	2023
MM	USEILLE	USEILLE	DIANE	HIST GEOG	2023